

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 4 juin 2019

À une séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi quatrième jour du mois de juin deux-mille-dix-neuf (2019)**, à 19 h, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale et greffière adjointe est également présente.

La présente séance est tenue pour les fins suivantes :

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Nivellement du terrain – petit parc canin – emprunt au fonds de roulement
- 3.- Période de questions du public
- 4.- Levée de la séance

173-06-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

ADOPTÉE

174-06-19 NIVELLEMENT DU TERRAIN - PETIT PARC CANIN - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de nivellement de terrain du petit parc canin à Entreprise Roy Terrasse inc. au montant de 16 556,40 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense pour un montant total de 16 556,40 \$ (15 118,20 \$ nette ristourne) soit financée par le fonds de roulement projet 2019 TP-07 pour un montant de 14 000.00 \$ et pour un montant de 1 118.20 \$ par le poste budgétaire 02-701-53-649. Le remboursement de cette dépense au fonds de roulement se fera sur une période de cinq (5) ans à partir de 2020 pour un montant annuel de 2 800.00 \$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions prévue au règlement a alors lieu.

Le citoyen suivant demande d'être entendu:

.- Monsieur Richard Bourdeau

COMMUNICATIONS AU PUBLIC

175-06-19 LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19h08.

ADOPTÉE

MME JOCELYNE BATES,
MAIRESSE

MME DANIELLE CHEVRETTE
GREFFIÈRE ADJOINTE

Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 juin 2019.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Danielle Chevette, directrice des services financiers et administratifs par intérim